

PROGRAMME DE FORMATION

Sécurisation du circuit du médicament

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

2.00 jour(s)
14:00 heures

Public

IDE, IDEC ou préparateurs en pharmacie.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Définir la réglementation relative au circuit du médicament et la responsabilité de chaque acteur.

Identifier les étapes du circuit et repérer les risques d'erreur.

Déclarer les erreurs médicamenteuses.

Programme

Le contexte législatif lié à la gestion des risques liés à une erreur médicamenteuse.

Etude du circuit, de la prescription jusqu'à l'administration :

- Les différentes étapes : qui ? quoi ? comment ?
- Les risques à chaque étape.

Les outils d'autoévaluation et de sécurisation :

- Suivi des outils.
- Evaluation de leur utilisation.

La sécurisation du circuit du médicament dans le cadre de la démarche de certification et d'évaluation externe.

Déclaration et analyse des erreurs médicamenteuses (CREX).

Cartographie des risques.

Latrogénie médicamenteuse.

Pharmacovigilance.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Etudes de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.